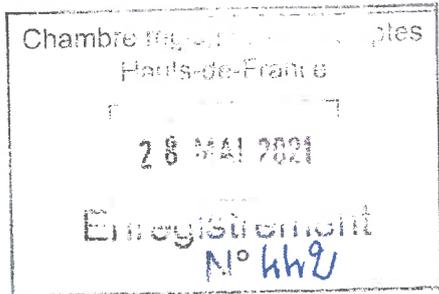


PASCAL VANHELDER
AVOCAT HONORAIRE
ANCIEN BÂTONNIER



**CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES**

Hôtel Dubois de Fosseux
14 Rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX

N/REF. ROD 2020-0234
Greffé n°2021-1002
Objet : Réponse au rapport du 6 mai 2021

VALENCIENNES, le 25 mai 2021

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la notification du nouveau rapport qui m'a été faite le 6 mai 2021, je vous prie de trouver sous ce pli mes observations complémentaires en réponse.

Veuillez croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal VANHELDER

MEMOIRE COMPLEMENTAIRE

En réponse au dernier rapport notifié le 6 mai 2021, je rappelle que j'ai notifié mes premiers éléments de réponse et pièces le 4 mars 2021.

Ces éléments de réponse ont été notifiés en même temps aux instances dirigeantes actuelles de la SAEMVS.

1.5 : Gouvernance :

La critique formulée antérieurement concernant la présidence d'une SEM par un Avocat est, semble-t-il, abandonnée, peut être à la suite de l'argumentation juridique développée dans mon mémoire précédent, peut être aussi parce qu'à défaut, la présidence actuelle de la SPL Stationnement aurait dû être modifiée.

Dont acte.

1.5.1.2 : Informations

Il a été précédemment répondu sur ce point dans le précédent mémoire.

1.6.3.3 : Prise en charge des frais

Il a été précédemment répondu sur ce point et notamment en ce qui concerne la carte sénior SNCF à 49 Euros par an.

Il a également été précédemment répondu aux points suivants :

1.5.1.2 : Informations des actionnaires, informations des actionnaires sur leur propre demande de rachat de parts....etc

Il a également été répondu précédemment aux points suivants :

-Observatoire du stationnement,

-Intéressement sur l'activité et rôle des Experts Comptables et Commissaires aux Comptes,

-Analyse financière,

-Salaires du personnel : Il a été précédemment répondu qu'ils ont été fixés avant mon entrée en fonction.

Ils sont conformes à la Convention Collective et aux avantages acquis.

Ils ont simplement été indexés depuis 1995.

Ils incluent un treizième mois fixé par la Convention Collective.

Tous les éléments de réponse antérieurs ont été communiqués.

Tous les éléments de réponse antérieurs sont à disposition.